

Texte proposé par Bernard Goudet, membre du comité d'orientation de *Santé publique*, à l'attention des professionnels de santé publique souhaitant soumettre un article.

Destiné initialement aux étudiants de master pour l'écriture du mémoire, ce texte apporte des éléments importants pour la préparation d'un article de type scientifique (format IMRED).

ELEMENTS DE METHODOLOGIE POUR UN MEMOIRE EN PROMOTION DE LA SANTE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

*Note de B.Goudet, sociologue, consultant,
chargé d'enseignement au Master 2 Promotion de la santé et développement local,
ISPED, Université de Bordeaux*

Le modèle IMRED, classique en santé publique, demande à être modulé de manière spécifique pour un mémoire de Promotion de la santé et Développement social qui implique nécessairement une approche appuyée sur les sciences sociales, donc un travail de construction d'objet d'étude. Les « données » sociales et psychosociales empiriques ne fournissent qu'une « représentation » - partielle, contingente et socialement constituée - de la réalité à explorer. Il importe de reconstruire cette réalité à l'aide de modèles théoriques permettant de dégager des axes et des critères d'analyse extérieurs aux intérêts et aux « représentations » des acteurs et des observateurs. Il est aussi nécessaire de situer clairement les principes qui guident l'action : références à la promotion de la santé, au Développement Social Local, au Développement Durable, et aussi prescriptions normatives propres aux institutions sanitaires et sociales qui financent, entreprennent ou contrôlent les programmes.

Ce travail de construction d'objet ou de « problématisation » préserve l'observateur de la tendance habituelle à se laisser guider inconsciemment par les évidences premières partagées par les acteurs du terrain et à se contenter d'une simple description des modalités organisationnelles et des procédures d'action. Une construction d'objet d'étude étayée sur un modèle théorique pertinent permet à l'observateur de porter sur le terrain dans lequel évoluent les acteurs et sur leur action un regard distancié, extérieur et critique. Ce qui met en lumière la relativité des choix opérés sur le terrain par les acteurs, facilite la compréhension des intérêts, des valeurs et des enjeux des uns et des autres, éclaire les limites des procédures d'action, ouvre des pistes nouvelles pour la résolution des questions posées.

Il convient donc de développer ce travail de « problématisation » dans les parties « Introduction » et « Méthodologie » du modèle IMRED.

I - La partie Introduction.

Elle doit :

1/ Situer le terrain d'étude et la position du stagiaire, observateur plus qu'acteur, qui rédige le mémoire.

2/ Enoncer la (ou les) questions de départ qui va (vont) entraîner le développement de son travail.

Il convient ici de ne pas confondre « question de départ » et « problématique » :

- **la « question de départ »** sort d'une préoccupation importante pour les acteurs du terrain et pour le stagiaire ; ce qui permet de formuler sous mode interrogatif une question pertinente pour les uns et les autres ;

- **la « problématique »** est l'ensemble des éléments qui délimitent le problème à résoudre pour répondre à la question de départ ; la « question de départ » en fait partie mais n'en est qu'un élément parmi d'autres.

3/ Procéder à un premier repérage empirique, à partir des informations accessibles auprès des différents acteurs et de leurs organisations, des différents éléments du problème lié à la question de départ : contexte organisationnel, caractéristiques sociales et institutionnelles des différents partenaires, éléments législatifs et réglementaires, options prises et solutions adoptées, zones de divergences ou de conflits, etc.

Ce premier repérage permet de construire **la « problématique empirique »**.

4/ Expliquer le travail entrepris et donner le plan du mémoire.

II - La partie Méthodologie.

Elle ne doit pas se limiter à la présentation des techniques ou outils d'investigation utilisés.

Le premier élément de la méthodologie, en sciences sociales, est la « construction d'objet » ou « construction du champ », ce qui constitue la « **problématique théorique** » de l'étude.

Ce travail s'effectue dans le contexte d'un mémoire professionnel qui n'est ni un mémoire de recherche ni un compte rendu de stage mais une étude permettant de questionner les modalités d'organisation et d'action et de fournir aux acteurs des pistes nouvelles. Celles-ci doivent être à la fois étayées sur des modèles théoriques fiables et adaptées à la logique de l'action collective dans le champ particulier où elle se développe. Il importe donc de prendre en compte pour ce travail de reconstruction de la « problématique empirique » en objet d'étude **quatre grands éléments** :

1. **un modèle théorique pertinent en fonction du domaine abordé** – par exemple santé et insertion des jeunes, réponses aux difficultés sociales et sanitaires des personnes âgées, alimentation et santé, pauvreté et santé, addictions, prévention des risques infectieux, prévention des risques cardio-vasculaires etc. – et de la question de départ.
 - a. Dans le domaine « gérontologique », pensons par exemple à la théorie du « désengagement réciproque » et à diverses approches sociologiques, psychosociales ou anthropologiques...
 - b. Pour une approche des problématiques spécifiques aux jeunes, on peut se référer aux travaux d'Olivier Galland, Michel Fize, François Dubet et Danilo Martucelli, Didier Lapeyronnie...
 - c. Dans le domaine « santé-précarité », recours possible aux modèles de Serge Paugam, Robert Castel, Vincent de Gaulejac, Michel Joubert, et bien d'autres...
 - d. Dans le domaine de « l'alimentation », recours aux travaux de Claude Fischler, Jean-Pierre Poulain, Nicolas Herblain et autres....
 - e. Pour la définition et la mise en œuvre de « programmes éducatifs », recours, selon les orientations théoriques privilégiées, aux modèles issus de la psychologie communautaire – développement des compétences psychosociales, de l'empowerment, de la résilience -, aux modèles issus de la psychologie de l'apprentissage, aux approches sociocognitive, aux théories des représentations, aux théories de l'action raisonnée¹ (Health Belief model, Bandura, etc.).
 - f. Pour des « actions communautaires » le « modèle génétique » de la psychologie de minorités actives de Moscovici ou la théorie des mouvements sociaux de Touraine peuvent apporter des fondements théoriques solides.

¹ GODIN G., **L'éducation pour la santé : les fondements psychosociaux de la définition des messages éducatifs**, in *Sciences sociales et santé*, Vol.IX, n°1, mars 1991

2. **un modèle théorique pertinent pour comprendre le contexte institutionnel** dans lequel sont construites par les acteurs institutionnels et associatifs les actions qui posent problème et les questions à résoudre. Il convient de recourir à des modèles d'analyse adaptés à la compréhension du fonctionnement :
 - a. des systèmes organisés complexes,
 - b. des réseaux inter organisationnels,
 - c. du partenariat.

Ces modèles d'analyse sont fournis par différentes écoles. Citons en particulier les travaux du Centre de Sociologie des Organisations et le modèle de « l'analyse stratégique » popularisé par Crozier et Friedberg. Des approches psychosociales ou anthropologiques pertinentes existent aussi.

Selon le contexte, des applications spécifiques ont été développées :

- **travaux sur la décentralisation et le développement social local** de J.P. Worms, P. et C. Gremion, J. Donzelot, Jacques Ion,...
- **travaux sur la politique de la ville** : présentation d'ensemble dans le « Guide de la politique de la ville » des ASH, études des « Ateliers Santé Ville » de Fernando Bertolotto, etc.
- **travaux sur les réseaux**, par exemple ceux de *Pierre Boulanger et Guy Perelman* : « *Le réseau et l'infini* », de *Delevaux C. et Gomez R.*, « *Partenariat et réseaux* », in *Le Clair-obscur des réseaux*. Paris : L'harmattan, collection POUR, n°132, décembre 1991, p.69-74).

3. les modèles d'action pratique inscrit dans les référentiels :

- a. **de la promotion de la santé** : définition de la PDS et 5 axes directeurs des actions de santé inspirées de la Charte d'Ottawa, Charte de Bangkok, Charte des Villes Santé OMS, (également le modèle PRECEDE de Green) ;
- b. **du développement social local** : principes directeurs exposés dans divers ouvrages, entre autres « Pédagogie des opprimés », Paris, Maspero, 1997, de Paolo Freire, « *le social à l'épreuve du territoire* » et « *le travail social au singulier* » de J. Ion, « *Construire des actions collectives - Développer des solidarités* », Lyon : Chronique Sociale, 1997 : 226, de B. Dumas et M. Segurier, « *Guide du développement local et du développement social* », Paris, 1989, L'Harmattan (Logiques sociales), de J. Mengin et G. Masson, « *Le développement local, Théorie et pratique* », Boucherville Québec, 1993, Gaëtan Morin, de B. Vachon, etc.
- c. **du développement durable** : sur l'évolution des idées et des initiatives en ce domaine voir G. Garin-Ferraz et F. Goudet, *Questions à propos du Développement Durable*, Les travaux de l'atelier du PUCA, PUCA (collect. Recherches N°147), Ministère de l'Équipement ; sur les critères du développement durable voir en particulier le dernier chapitre de l'ouvrage de Jared Diamond traduit en français sous le titre : « *Effondrement. Comment les civilisations décident de leur disparition ou de leur survie* », chez Gallimard en mai 2006.

4. les pratiques normées issues des prescriptions institutionnelles concernant l'action publique dans le domaine abordé : lois, décrets d'application, circulaires, chartes, règlements, dispositifs, modalités organisationnelles préconisées, définition des compétences et des fonctions, procédures...

Les deux premières ressources sont destinées à la compréhension des situations et des fonctionnements, les deux dernières donnent des orientations d'action et des critères normatifs permettant d'évaluer le degré de conformité des actions entreprises aux options qui guident les institutions et leurs opérateurs.

En combinant de manière adaptée à la situation et à la « problématique empirique » ces 4 types de ressources d'étayage, on peut reconstruire cette problématique et en dégager une « **problématique théorique** » donnant un **modèle d'analyse du champ** ouvert à l'investigation destinée à apporter réponse à la question de départ.

A partir de ce modèle sont choisis les outils d'investigation et construits les divers questionnements à mettre en œuvre dans l'étude ainsi que leurs modalités d'exploitation.

Ajout à la partie « Méthodologie » : l'enchaînement des séquences

1. **La question de départ** : une interrogation issue de ce qui semble poser problème sur le terrain...Choisir une question pertinente...
 2. **La problématique empirique**: rassemblement des données d'observation et d'expérience concernant le contexte et tous les éléments de la question de départ
 3. **La problématique théorique** : appel à des modèles théoriques pour construire de manière cohérente les différents éléments de la problématique empirique en sorte qu'émergent des pistes fructueuses d'exploration du champ ouvert par la question de départ. (*Quatre types de systèmes de référence sont présentés à la page précédente pour opérer cette construction.*)
 4. Le travail de construction (ou problématisation) opéré conduit à la formulation des **hypothèses** qui vont commander le développement de l'étude
Les hypothèses sont des **affirmations** (posées sous conditions de vérification) mais non des questions. Ce sont ces affirmations qui seront à mettre à l'épreuve des procédures d'investigation mises au service de la recherche. Elles structureront donc le questionnement de la recherche. Les outils d'enquête ne sont donc à élaborer qu'après la formulation des hypothèses et en dépendance d'elles.
- 5. La recherche de terrain vise la mise à l'épreuve des hypothèses,**
- **Elle passe par des techniques d'investigation diverses** (quantitatives et qualitatives), les principales étant :
 - observation extérieure, observation participante
 - étude de documents, étude de discours
 - questionnaire,
 - entretien (directif, semi-directif, non directif)
 - Les techniques (ou outils) d'investigation sont à **choisir en fonction**
 - **de la nature de ce qui est recherché** (Ex. un « questionnaire » mesure bien des opinions, des connaissances, des degrés de satisfaction, des faits objectifs...beaucoup plus difficilement des « représentations » et pas du tout des « attitudes », lesquelles sont bien plus faciles à atteindre par des « entretiens » semi-directifs ou non-directifs ...)
 - **de l'ampleur de la population observée** : si le nombre est restreint, le « questionnaire » n'apportera aucun résultat représentatif et gagne à être remplacé par des « entretiens » qui feront gagner en compréhension ce qui aura été perdu en extension... Par contre il est difficile de réaliser plus d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs...procédure d'investigation fine mais lourde pour l'exploitation...
 - **des conditions de leur mise en œuvre** : difficile de procéder par entretiens quand on est inscrit sur le terrain dans des rapports sociaux qui rendent juge et partie...
 - **L'exploitation des données recueillies** suppose des techniques adaptées au matériau recueilli :
 - Analyses statistiques pour les questionnaires administrés en grand nombre
 - Analyses descriptives pour les données d'observation
 - Analyses sémantiques, narratives, discursives, sémiotiques...pour les études de document
 - Transcription et analyse de contenu, la méthode plus simple étant l'analyse thématique...

III - La partie consacrée aux résultats gagne souvent à être constituée de deux ensembles :

1. L'exposé détaillé des résultats pertinents, structuré selon les règles propre au type d'étude réalisée : état des lieux, étude de fonctionnement, apport à la construction ou à la mise en œuvre d'un programme, évaluation d'action, etc.
2. Une présentation synthétique des principaux résultats.

IV - La partie consacrée à la discussion et aux conclusions doit porter sur plusieurs aspects :

1. Reprise critique du travail de problématisation et de la méthodologie mise en œuvre.
2. Evaluation distanciée des résultats obtenus
 - a. en terme de compréhension des situations et des processus d'action,
 - b. en terme de préconisations pour l'action.
3. Pistes nouvelles à proposer pour le développement des programmes et le fonctionnement des dispositifs.